

DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

Documents à fournir

Femme seule

- Certificat d'accouchement
- Livret de famille (si existant)
- Pièce d'identité

Couple marié

- Certificat d'accouchement
- Livret de famille
- Pièce d'identité
- Déclaration de choix du nom de famille (si premier enfant du couple)

Couple non marié

- Certificat d'accouchement
- Reconnaissance anticipée
- Déclaration de choix du nom de famille (si premier enfant du couple)
- Livret de famille (si existant)

Parents étrangers

- Certificat de coutume (s'il y a lieu)

Bureau des déclarations de naissance du CHU

 Niveau 0 du FEH, face à l'œuf en bois - Entrée principale du CHU

Horaires d'accueil

Jour	Matin	Après-midi
Lundi au Vendredi	9h00 - 13h00	14h00 - 15h30

 Fermé les samedis, dimanches et jours fériés

 02 31 06 40 62

 declarer-naissances@chu-caen.fr

 Vous préférez déclarer votre enfant à la Mairie de Caen :
(Munissez-vous des documents mentionnés ci-dessus)

Horaires d'ouverture

Jour	Horaires
Lundi au jeudi	9h00 - 16h30
Vendredi	9h00 - 16h00
Samedi	9h00 - 11h45

 Fermé le dimanche et jours fériés

IMPORTANT

La déclaration de naissance doit être effectuée dans un **délai légal de 5 jours.**

Passé ce délai, une demande devra être adressée au Tribunal Judiciaire de Caen.